

CExtrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Septembre 2018.

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 24 Septembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 20

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY – P. TROADEC - S. BELLAHMER – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F.
NDOMBELE – M. SOILIH – M. AUBRY – Y. ITOUA - C. MABANZA - S. GHENAIM –
L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 6

M. GAMIETTE représenté par C. VAZQUEZ – A. QAROUACH représenté par M. AUBRY -
Y. BOUKANTAR représenté par C. TAWAB KEBAY – G. BAGAVANNE représenté par C.
MABANZA – T. DIAWARA représentée par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par
D. ATIG -

Absents : 9

A. ZERKAL – P. LOUISSON – C. RENKLICAY – C. M'PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA
G. BINOIS – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2018 – 0092 : « *Autorisation donnée au Maire de procéder à une demande de permis de construire dans le cadre de la réhabilitation de la Salle ATHENA* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants et R. 420-1 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 111-1 à L. 111-3-1, L. 111-7 à L. 111-8-1, L. 123-1 à L. 123-4, R. 111-18 à R. 111-19-30 et R. 123-1 à R. 123-55,

Considérant que la Ville projette de réhabiliter la salle Athéna incendiée en septembre 2015, au travers d'une réhabilitation de l'existant, d'un agrandissement de 30 m², et de la modification des intérieurs pour une meilleure fonctionnalité du bâtiment,

Page 1 sur 2

Considérant qu'il y a lieu qu'une demande de permis de construire soit déposée, assortie d'une Autorisation de Travaux s'agissant d'un Établissement Recevant du Public (E.R.P),

Délibère, et,

Approuve le projet de programme de travaux de la salle Athéna portant réhabilitation de l'existant, un agrandissement de 30 m² et la modification des intérieurs.

Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant de demande de Permis de Construire assortie d'un dossier d'Autorisation de Travaux et à signer tous actes y afférent.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the name Philippe RIO.

Philippe RIO

Vote : *A l'Unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : - 3 OCT. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : - 3 OCT. 2018